



# Réseau Environnement

Catalyseur de l'économie verte au Québec

## Mémoire

*Consultation sur l'encadrement et le  
développement des énergies propres au Québec*



Juillet 2023



## Table des matières

Avant-propos .....	2
Introduction .....	3
Axe 1 : Équilibre offre-demande .....	4
Repenser notre utilisation pour une meilleure consommation énergétique.....	4
Résoudre l'iniquité entre les sources d'énergie, l'exemple du GNR.....	5
Utiliser l'énergie selon des critères de priorité.....	7
Axe 2 – Tarification et rôle de la Régie .....	9
Revoir le rôle de la Régie de l'énergie.....	9
Repenser les tarifs du gaz naturel.....	10
Axe 3 – Gouvernance – Mandat, fonctions et pouvoirs des intervenants .....	11
Assurer la cohérence dans les différentes approches gouvernementales et développer une vision globale axée autour de l'économie verte .....	11
Adopter et développer un plan intégré des ressources énergétiques .....	12
Se doter d'études tangibles et centralisées .....	14
Conclusion.....	15
Rappel des recommandations .....	16
Références .....	17



## Avant-propos

Réseau Environnement est un organisme à but non lucratif issu de la fusion de deux associations créées il y a plus de 60 ans. La mission de l'association est d'être le catalyseur de l'économie verte<sup>1</sup> au Québec. Carrefour d'informations et d'expertises favorisant l'émergence de solutions environnementales, l'association assure l'avancement des technologies et de la science dans une perspective de développement durable. Elle rassemble des expertes et des experts des domaines public, privé et académique qui œuvrent dans les secteurs de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, des changements climatiques, de l'énergie, des sols, des eaux souterraines et de la biodiversité.

---

<sup>1</sup> L'économie verte est une approche pour mettre en œuvre le développement durable (ISQ, 2020). C'est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources (PNUE, 2011).



## Introduction

Réseau Environnement est enthousiaste de participer à la consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec, notamment afin de catalyser l'économie verte et l'énergie qui façonnera le Québec de demain. Ce chantier s'avère être un des projets de société les plus importants des prochaines années : l'énergie fait partie intégrante de l'Histoire du Québec, elle représente sa géographie et lui permet de se distinguer dans une ère où les sources renouvelables sont de plus en plus recherchées. Cependant, plusieurs dates butoirs indiquent une certaine échéance contraignante pour l'avenir énergétique : les objectifs québécois de carboneutralité pour 2050, ainsi que la fin de plusieurs contrats, dont celui de la centrale hydroélectrique de Churchill au Labrador pour 2041 font comprendre qu'il y a encore du travail à faire pour atteindre ces objectifs, tout en consommant une énergie toujours plus propre.

Selon Hydro-Québec, les besoins en approvisionnements vont augmenter dès les prochaines années, puisque la demande pour l'électricité déjà décarbonée sera d'autant plus attrayante (Hydro-Québec, 2022). La société d'État soutient même que plus de 100 TéraWattheures (TWh) additionnels d'électricité propre seront requis pour respecter l'échéancier de carboneutralité de 2050 (Hydro-Québec, 2022) et il est possible que la fin des surplus d'électricité arrive dès 2027 (Corniou, 2023). L'énergie sera essentielle pour décarboner nos activités, notamment grâce à l'électrification des transports, mais la demande industrielle se fera de plus en plus entendre. Quel équilibre faut-il viser, quels objectifs le Québec doit-il se fixer et quelles sont les directions pour une économie verte ?

C'est dans ce contexte que Réseau Environnement partage les commentaires provenant de ses membres afin d'ajouter et de participer à la réflexion portant sur l'avenir énergétique et l'encadrement des énergies propres au Québec.



## Axe 1 : Équilibre offre-demande

Selon Hydro-Québec, « en plus des nouveaux contrats prévus, d'autres approvisionnements de long terme seront requis à partir de l'hiver 2029-2030 » (Hydro-Québec, 2022). Compte tenu des efforts significatifs à mettre en œuvre pour atteindre la décarbonation en 2050, de nombreuses adaptations devront être effectuées pour modifier notre utilisation de l'énergie. Dans ce contexte, plusieurs interrogations émergent : quelles seront les priorités ? Quelles nouvelles sources pourront combler le retard à rattraper ? Autant de questions qui ne pourront être résolues que par une meilleure utilisation de notre énergie.

### Repenser notre utilisation pour une meilleure consommation énergétique

Avant d'évoquer la possibilité de nouvelles sources d'énergie, il serait important d'envisager de manière pérenne la réduction de la consommation, tout en produisant plus d'électricité et de richesse. À cette occasion, une gestion intégrée de la consommation permettrait de moins et mieux consommer. Il serait également pertinent d'évaluer et de comparer la productivité énergétique de notre économie et nos industries (richesse générée par unité d'énergie consommée) avec celle d'autres régions avec un contexte similaire, dont celui du climat, plutôt que seulement considérer l'efficacité énergétique. En 2018, le Québec génère une moyenne de 246 \$ de produit intérieur brut (PIB) par gigajoules (GJ), tandis que l'Ontario occupait la première place au Canada, à 298 PIB \$ par GJ (Whitmore et al., 2019). Le Québec a donc un manque à gagner par rapport à l'Ontario. Le fait d'associer notre consommation à un indicateur de productivité permet d'arrimer les priorités économiques avec celles de l'environnement par une gestion plus efficace de nos ressources. À titre d'exemple, l'Allemagne, en pleine transition visant à diminuer la part des sources fossiles dans son bilan énergétique, réduit sa consommation en utilisant deux fois moins d'énergie par habitant qu'au Québec et en améliorant sa productivité énergétique (Whitmore et Pineau, 2023). La France, la Suède ou encore le Royaume-Uni disposent également d'une productivité énergétique nettement supérieure à celle du Canada et du Québec. Au vu de la consommation du Québec qui a été la plus haute du pays par habitant en 2019 (Régie de l'énergie du Canada, 2023), il conviendrait en premier lieu de revoir notre utilisation de l'énergie, tout en



soutenant une culture menant à une diminution de notre consommation par l'adoption de mesures gouvernementales (ex., règlements, écofiscalité, communication ou incitatifs) qui favorisent la sobriété énergétique et l'économie circulaire.

*Recommandation 1 : Avant d'identifier de nouvelles sources d'énergie, il convient d'adopter, grâce à des mesures concrètes, une consommation qui serait plus sobre, circulaire et efficace, ainsi qu'une meilleure productivité énergétique, ce qui permettrait d'optimiser notre utilisation tout en priorisant les usages.*

## Résoudre l'iniquité entre les sources d'énergie, l'exemple du GNR

Il existe actuellement une iniquité entre les producteurs de différentes sources d'énergie. À titre d'exemple, la connexion au réseau d'un nouveau projet éolien est payée par la collectivité alors que le branchement d'un projet de gaz naturel renouvelable (GNR) est sous la responsabilité de l'entreprise instaurant le programme et peut s'avérer très dispendieux. Cet enjeu empêche certains projets d'énergie décarbonée de voir le jour alors que ceux-ci pourraient participer à l'objectif de décarbonation du Québec. Notons également que les projets d'autres énergies renouvelables telles que le GNR devraient être répartis équitablement entre les régions du Québec.

Dans ce contexte, nous suggérons de modifier le modèle d'affaires actuel concernant le GNR. En effet, le revenu des producteurs de cette ressource est actuellement associé au nombre de clients. Les fournisseurs de cette énergie ciblent préférentiellement les clients de plus petite taille, issus du privé et qui n'ont pas une forte demande en GNR. Ce faisant, de potentiels clients ayant une demande plus élevée, tels que les entreprises et industries de plus grande taille, ne consomment pas ou peu de GNR. Pour favoriser une plus grande utilisation du GNR, nous suggérons que le revenu des producteurs soit plutôt associé au volume d'énergie fournie. Ce faisant, les producteurs pourraient cibler cette fois-ci des consommateurs de plus grande taille.

Nous estimons que le prix du GNR, bien qu'il soit plus élevé que le gaz naturel non renouvelable, n'est pas assez élevé pour assurer sa rentabilité. Afin de le rendre plus avantageux et accessible, il conviendrait d'approcher son prix à celui de la valeur marchande dans le reste de l'Amérique du Nord, tout en ajustant à la hausse le coût du gaz naturel d'origine fossile (également voir la recommandation 6), afin d'assurer la durabilité des énergies renouvelables. En effet, il sera important de s'assurer que ces



énergies renouvelables puissent agir à titre d'options de remplacement viables aux énergies fossiles. De plus, notons que les utilisateurs de gaz naturel peuvent faire une transition assez rapide vers le GNR, car les infrastructures sont les mêmes.

En outre, il existe une source de production de GNR qui est encadrée par l'exigence prévue à l'article 32 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) selon lequel le biogaz obligatoirement capté sur un lieu d'enfouissement technique (LET) doit être éliminé ou valorisé. Or, plusieurs entreprises exploitantes de LET ont investi dans des installations de valorisation de biogaz ou de production de GNR au cours des dernières années. Ensemble, elles forment une filière déjà établie, mais qui n'est pas nécessairement avantagée par la réglementation en place en matière d'énergie. Le rôle du GNR pouvant être appelé à évoluer, il est d'autant plus important de le considérer et de résoudre les iniquités envers son développement dans le contexte de la transition énergétique. Le potentiel de décarbonation du GNR pourrait de plus être validé par l'ajout de l'indice carbone dans la valeur de l'énergie produite. Finalement, notons que 90 % du GNR produit au Québec est exporté vers les États-Unis, car il ne peut pas être valorisé au prix courant nord-américain, alors qu'il pourrait servir à décarboner le Québec (Whitmore & Pineau, 2023). Bien qu'il ne représentait que 4 Pétajoules, soit 0,2 % du portrait énergétique du Québec en 2020, le gouvernement prévoit tout de même augmenter l'exigence d'injection de GNR dans le réseau gazier à 10 % autour de 2030 (Gouvernement du Québec, 2023).

*Recommandation 2 : Mettre en place des conditions réglementaires et économiques optimales pour le développement d'autres énergies propres au Québec, comme le GNR, une filière déjà établie au grand potentiel pour la résilience énergétique du Québec.*

Nous pensons que de nouvelles modifications apportées à la Loi sur la Régie de l'énergie (Loi sur la Régie) pourraient mener vers d'autres perspectives en ce qui concerne l'offre et la demande. Des définitions dans la Loi sur la Régie, notamment dans l'article 60 de cette dernière, devraient également être ajustées et actualisées, afin d'y inclure des stratégies énergétiques plus modernes, comme le stockage par batterie à hydrogène et électrique. Le principe de neutralité technologique pourrait de plus être considéré afin de permettre une certaine flexibilité dans l'émergence éventuelle d'innovations et de technologies naissantes. Ces modifications permettraient également de permettre l'essor de différentes sources d'énergies renouvelables.



*Recommandation 3 : Modifier la Loi sur la Régie afin de mettre à jour certaines définitions, garantissant ainsi une certaine flexibilité quant à l'émergence de nouvelles technologies au cours des prochaines années.*

## Utiliser l'énergie selon des critères de priorité

Une approche plus systémique et globale permettrait de mieux comprendre quels sont les besoins énergétiques du Québec. Ainsi, il conviendrait de promouvoir certaines sources d'énergie comme l'éolien et intégrer cette réflexion au travers d'une planification. Il nous semble important de réaliser cette démarche de priorisation avant d'évaluer l'approvisionnement des sources d'énergie. Des indicateurs pourraient être mis en place afin de mieux comprendre l'impact et le potentiel de chaque source d'énergie, en fonction de différents scénarios. Il conviendrait dans un premier temps d'évaluer l'empreinte environnementale et la pertinence des usages, puis, dans un second temps, d'instaurer une réglementation restreignant certains usages. Avant de débiter de nouveaux projets, il sera bien évidemment nécessaire de s'assurer de posséder les ressources et expertises nécessaires pour mettre en place les infrastructures et les programmes. D'autres indicateurs, comme les analyses de cycle de vie des filières et autres moyens permettant de mieux comprendre le potentiel et le fonctionnement de celles-ci seraient également pertinents. À ce titre, deux types de priorisations pourraient être effectués.

La priorisation des usages aiderait à déterminer ce qu'il faudrait utiliser en fonction du scénario. En effet, prioriser permettrait de concentrer l'utilisation de l'énergie selon les besoins qui seraient établis d'avance. Par exemple, le GNR pourrait avoir un impact significatif pour remplacer le gaz fossile utilisé dans le milieu industriel. L'éolien et d'autres sources pourraient venir compléter le réseau actuel lors des pointes de demande pour l'électricité. L'idée sera notamment de ne pas considérer les filières énergétiques en vase clos, mais bien de les utiliser selon des critères de priorité bien établis et que chacune puisse apporter sa pierre à l'édifice (cette idée étant également développée à la recommandation 8).

Une priorisation sectorielle, qui correspondra aux besoins territoriaux et environnementaux du Québec, devrait également être établie. En effet, la caractéristique vitale de certains secteurs, comme l'agriculture, doit les placer en priorité en ce qui



concerne des raccordements ou pour l'utilisation de l'énergie. Ce faisant, une hiérarchisation des secteurs devrait être établie en fonction de critères spécifiques. En outre, le développement de nouveaux projets devrait prioriser les circuits courts au travers desquels les sources d'énergie seraient placées au plus proche des lieux de consommation. C'est pour cette raison qu'il faudra également tenir compte des objectifs de décarbonation et de réduction de GES dans l'établissement de ces projets. L'impact sur les collectivités devrait être considéré de manière prioritaire.

*Recommandation 4 : Prioriser certains usages et secteurs de l'économie et des territoires du Québec selon une gamme d'indicateurs concrets, afin d'utiliser l'énergie de façon parcimonieuse et adaptée.*



## Axe 2 — Tarification et rôle de la Régie

Au sujet de la tarification, nous pensons qu'il convient, tel que mentionné dans la partie précédente, d'accroître la productivité énergétique et d'avoir une consommation plus efficiente de l'énergie en priorité. Les cibles de décarbonation et les nouvelles sources d'énergie renouvelables auront certainement des impacts sur les approvisionnements et les infrastructures, car il y aura besoin de stabiliser les réseaux. L'arrivée de nouveaux joueurs et de nouvelles sources d'énergie pourrait également avoir un impact sur la tarification, qui sera aussi appelée à évoluer. De la même manière, l'écofiscalité pourrait être appliquée afin d'encourager, entre autres, une consommation plus sobre ou de soutenir la transition vers une meilleure isolation de nos bâtiments.

### Revoir le rôle de la Régie de l'énergie

Bien que la Régie de l'énergie doit prendre en compte une perspective de développement durable depuis la refonte de la loi en 2016, cela n'indique pas forcément que les choix favorisant la lutte aux changements climatiques et visant à l'atteinte de la carboneutralité sont prioritaires dans sa prise de décision (Dunsky, 2020). Il est donc important de préciser que l'article 5 pourrait être modifié afin que des retombées favorisant la transition énergétique et la réduction des GES du Québec soient davantage prises en compte dans les décisions de la Régie : ainsi, les enjeux tarifaires n'auraient plus forcément la priorité. Ce faisant, la Régie pourrait alors favoriser l'essor et participer au développement des énergies renouvelables et au verdissement de notre économie.

*Recommandation 5 : Modifier la Loi sur la Régie de l'énergie, dont l'article 5, pour faire en sorte que celle-ci prenne des décisions veillant à favoriser la transition énergétique au Québec, notamment à travers des retombées socio-environnementales et non seulement tarifaires.*



## Repenser les tarifs du gaz naturel

Au niveau du bâtiment, certaines tarifications n'incitent pas à l'utilisation d'énergies plus propres. La consommation de gaz naturel est la principale source de gaz à effet de serre (GES) dans la consommation énergétique des bâtiments au Québec. Il représente 8 % de l'utilisation d'énergie dans le secteur résidentiel et 27 % dans le commercial et l'industriel (Guyon & Savard, 2022).

Pour faciliter la transition et la décarbonation du Québec, il serait important de réduire la consommation du gaz naturel qui provient à 99 % de sources fossiles au Québec. Cependant, son tarif est actuellement moins élevé que d'autres sources renouvelables comme l'hydroélectricité ou encore le GNR. Cette différence de prix n'incite pas les consommateurs à changer de ressource énergétique et cela freine la transition, notamment dans le secteur du bâtiment. Revoir les tarifs des énergies fossiles comme le gaz naturel en fonction d'autres possibilités renouvelables permettrait donc de favoriser l'émergence et l'utilisation de sources durables. La priorisation des usages de ces bioénergies pourrait de plus se faire grâce à une tarification sur le volume plutôt que sur le nombre de clients.

*Recommandation 6 : Revoir les tarifs du gaz naturel afin de favoriser les énergies issues de sources renouvelables, notamment dans le secteur du bâtiment.*



### Axe 3 — Gouvernance – Mandat, fonctions et pouvoirs des intervenants

Nous pensons qu’une stratégie rigoureuse, accompagnée de plans d’actions et d’indicateurs mesurables devra être développée pour expliquer pourquoi et comment l’ajout de 100 TWh d’énergie est nécessaire pour permettre d’atteindre les cibles de carboneutralité. L’avenir énergétique du Québec sera de contribuer à la décarbonation et d’effectuer une transition durable vers une consommation plus optimale et une meilleure productivité énergétique. La multiplication de nouveaux projets d’énergie devra donc contribuer à la décarbonation du Québec avant toute chose. Tous ces aspects devront être pris en compte dans la réalisation et la poursuite de ces objectifs.

#### Assurer la cohérence dans les différentes approches gouvernementales et développer une vision globale axée autour de l’économie verte

Une vision globale sur l’énergie au Québec pourrait aider les décideurs dans leur prise de décision relativement au développement des énergies propres au Québec.

La planification doit assurer un certain niveau de cohérence. En effet, il est important de créer des conditions d’affaires favorables, mais qui ne se feront pas au détriment de la décarbonation de l’économie. À ce titre, nous pensons que les projets de développement qui iront à l’encontre de cette volonté devront pouvoir être refusés. Le fardeau de la responsabilité ne devra pas être entièrement mis sur les épaules des citoyens, mais aussi sur celles des entreprises émettrices de GES, ce qui signifierait d’appliquer davantage le principe du pollueur-payeur. Tous ces aspects doivent être représentés de façon claire dans la planification avec des objectifs et des critères intelligibles et réalistes.

La cohérence devrait également être perceptible dans les différentes planifications du gouvernement. À titre d’exemple, sa stratégie de décarbonation ne devrait pas aller à l’encontre du Plan Nature 2030 qu’il souhaite mettre en place pour atteindre les cibles de l’accord de Kunming-Montréal élaboré en décembre 2022 lors de la COP15. En effet, les nouveaux projets, comme le développement de la filière éolienne, fournissent de nombreux avantages à la transition énergétique, mais ils devront toutefois



prendre en compte les engagements du gouvernement au sujet de la biodiversité et de la conservation de l'environnement.

Plusieurs actions pourraient être entreprises par le gouvernement afin de rendre ses approches plus cohérentes. En reprenant l'exemple du GNR, bien que cette source d'énergie soit d'intérêt pour le gouvernement, qui souhaite accélérer son développement d'ici à 2030 (Gouvernement du Québec, 2023), plusieurs freins en limitent l'expansion. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pourrait, par exemple, éliminer certaines barrières, entre autres en révisant les distances de séparation de 500 mètres exigées entre les usines de méthanisation, ou en réduisant les délais de traitement des demandes de permis, notamment auprès du MELCCFP et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin de faciliter l'essor de cette filière. Certaines contradictions entre les différents organismes ministériels, ayant différentes visions, pourraient être résolues en harmonisant la perception et en simplifiant les démarches administratives à effectuer afin de faciliter le développement de ces sources d'énergie renouvelable.

Ainsi, les engagements de transition vers une économie verte et durable devraient faire partie intégrante de l'approche gouvernementale.

*Recommandation 7 : La transition énergétique et l'arrivée de nouveaux acteurs dans ce domaine ne devraient pas se réaliser au détriment des objectifs de décarbonation du Québec. Pour ce faire, l'émergence de ces énergies propres devrait être assurée par une cohérence dans les approches et politiques du gouvernement.*

## Adopter et développer un plan intégré des ressources énergétiques

La vision globale sur l'énergie précédemment mentionnée devrait être mise en œuvre dans un plan intégré des ressources énergétiques (PIRE).

Le PIRE est un outil décisionnel qui décrit les stratégies à long terme pour garantir que le réseau québécois demeure fiable, efficace et stable sur le plan financier et environnemental dans le contexte de l'atteinte de nos objectifs climatiques et de transition énergétique. Il permet de guider la prise de décision en examinant les conditions, les attentes et les prévisions actuelles d'ici 2030 et 2050. Le PIRE peut être actualisé, par exemple à tous les trois ans, afin de tenir compte des nouvelles



technologies, des changements de la demande des clients et des prévisions du prix des combustibles (par ex., voir Énergie NB, 2023).

L'élaboration du PIRE repose sur une analyse collaborative et transparente de quatre secteurs clés : (1) les considérations relatives à la demande, l'efficacité énergétique (pour réduire et déplacer la consommation) et l'approvisionnement ; (2) la fiabilité et la stabilité de l'approvisionnement et des réseaux ; (3) les considérations relatives aux politiques et règlements ; et (4) la contribution vers l'atteinte des objectifs climatiques.

Le PIRE doit également assurer la transparence et l'accessibilité des données : celles-ci doivent être claires afin de prendre de bonnes décisions sur le territoire et favoriser l'acceptabilité sociale. Un tel outil permettrait de réaliser une vue d'ensemble sur l'énergie au Québec qui nous semble nécessaire.

Aujourd'hui, beaucoup d'efforts sont mis en place pour accroître la transition énergétique au Québec, il faudrait donc s'assurer que ces efforts soient effectués en collégialité et intégrés dans une planification complète. Il est également question de s'assurer que ces efforts continuent de progresser vers les objectifs, notamment grâce à un plan de suivi incluant des indicateurs de performance et une gestion rigoureuse.

Le plan intégré des ressources énergétiques agirait à titre d'aide à la prise de décision en plus de soutenir les acteurs et le gouvernement dans l'élaboration de solutions durables pour l'énergie. Concrètement, celui-ci décrirait les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes, le processus de gestion de projet réalisé dans le cadre des stratégies québécoises en énergie, ainsi que les concepts, des modèles contextuels et des bonnes pratiques. Ce modèle de gouvernance assurerait une transparence et une confiance pour la population et les acteurs qui sont impliqués. Le PIRE pourrait également être un outil pour gérer la demande en énergie. Son approche globale permettrait non seulement d'interpréter le statut des approvisionnements, mais il pourrait également considérer les prévisions de la demande. Cela pourrait s'effectuer grâce à des feuilles de route plus détaillées, qui permettraient de comprendre le portrait énergétique d'un point de vue plus sectoriel ou encore territorial et qui seraient arrimées à un plan plus général tel que le PIRE. Pour réaliser son PIRE, le gouvernement pourrait s'inspirer du modèle de gouvernance transparent adopté par la Clean Air Strategic Alliance (CASA) pour gérer la qualité de l'air en Alberta (CASA, 2014).



*Recommandation 8 : La transition énergétique et l'atteinte de la carboneutralité devront être accompagnées d'indicateurs et d'outils, qui pourraient être rassemblés sous l'angle d'un plan intégré des ressources énergétiques.*

## Se doter d'études tangibles et centralisées

Il serait intéressant de réaliser une revue de littérature sur les données existantes, car nombre d'entre elles sont disséminées et les acteurs ne s'entendent pas forcément sur des chiffres communs. Nous suggérons de réaliser une synthèse des connaissances disponibles afin que ces derniers puissent se baser sur les mêmes informations, de manière à développer, non seulement une littérature énergétique, mais aussi une base de données agissant à titre de référence sur ce sujet au Québec. En outre, de nombreuses données ne sont pas accessibles aujourd'hui. À titre d'exemple, la cartographie de l'utilisation de l'énergie sur le territoire n'est pas disponible, pourtant, cette information permettrait de mieux visualiser les flux d'énergie, les intrants et les extrants, ce qui pourrait offrir de nouvelles opportunités en matière de transition énergétique. Dans un souci de transparence, il sera donc important de rendre ces informations accessibles.

Nous suggérons également de réaliser des études de marché à propos de la disponibilité des différents intrants et extrants sur le territoire. En effet, certaines sources comme les bioénergies dépendent d'un approvisionnement très variable. Ces études seront primordiales afin de prendre des décisions éclairées.

*Recommandation 9 : Rassembler les données existantes visant à créer une référence sur le portrait énergétique du Québec. Réaliser des études des projets à venir permettant de prendre des décisions transparentes et validées par les données existantes. Rendre publiquement accessibles toutes ces informations.*



## Conclusion

En résumé, l'avenir énergétique du Québec devra être planifié de manière que le Québec atteigne ses cibles de décarbonation et réduise ses émissions de GES. Cette démarche se déroulera sur plusieurs points de vue : en agissant sur l'équilibre entre l'offre et la demande, en encourageant une consommation plus optimisée, en priorisant certains usages et secteurs et en résolvant l'iniquité entre ces différentes sources. Au sujet de la tarification, il conviendrait d'augmenter le prix des énergies fossiles afin d'inciter l'adhésion aux sources renouvelables. À ce titre, la Régie de l'énergie pourrait également être appelée à jouer un rôle au-delà de la tarification en prenant en compte des aspects socio-environnementaux dans l'objectif de réduire les GES. Finalement, des études concrètes et un plan intégré des ressources énergétiques devront être mis en place afin d'assurer un suivi transparent des données, le tout réalisé de manière cohérente dans les approches gouvernementales.



## Rappel des recommandations

### *Axe 1 — Équilibre offre-demande*

- **Recommandation 1 :** Avant d'identifier de nouvelles sources d'énergie, il convient d'adopter, grâce à des mesures concrètes, une consommation qui serait plus sobre, circulaire et efficace, ainsi qu'une meilleure productivité énergétique, ce qui permettrait d'optimiser notre utilisation tout en priorisant les usages.
- **Recommandation 2 :** Mettre en place des conditions réglementaires et économiques optimales pour le développement d'autres énergies propres au Québec, comme le GNR, une filière déjà établie au grand potentiel pour la résilience énergétique du Québec.
- **Recommandation 3 :** Modifier la Loi sur la Régie afin de mettre à jour certaines définitions, garantissant ainsi une certaine flexibilité quant à l'émergence de nouvelles technologies au cours des prochaines années.
- **Recommandation 4 :** Prioriser certains usages et secteurs de l'économie et des territoires du Québec selon une gamme d'indicateurs concrets, afin d'utiliser l'énergie de façon parcimonieuse et adaptée.

### *Axe 2 — Tarification et rôle de la Régie*

- **Recommandation 5 :** Modifier la Loi sur la Régie de l'énergie, dont l'article 5, pour faire en sorte que celle-ci prenne des décisions veillant à favoriser la transition énergétique au Québec, notamment à travers des retombées socio-environnementales et non seulement tarifaires.
- **Recommandation 6 :** Revoir les tarifs du gaz naturel afin de favoriser les énergies issues de sources renouvelables, notamment dans le secteur du bâtiment.

### *Axe 3 — Gouvernance – Mandat, fonctions et pouvoirs des intervenants*

- **Recommandation 7 :** La transition énergétique et l'arrivée de nouveaux acteurs dans ce domaine ne devraient pas se réaliser au détriment des objectifs de décarbonation du Québec. Pour ce faire, l'émergence de ces énergies propres devrait être assurée par une cohérence dans les approches et politiques du gouvernement.
- **Recommandation 8 :** La transition énergétique et l'atteinte de la carboneutralité devront être accompagnées d'indicateurs et d'outils, qui pourraient être rassemblés sous l'angle d'un plan intégré des ressources énergétiques.
- **Recommandation 9 :** Rassembler les données existantes visant à créer une référence sur le portrait énergétique du Québec. Réaliser des études des projets à venir permettant de prendre des décisions transparentes et validées par les données existantes. Rendre publiquement accessibles toutes ces informations.



## Références

- CASA. (2014). *Guide to managing collaborative processes*.  
[https://www.casahome.org/uploads/source/PDF/11647\\_CASA\\_mcp\\_Toolkit\\_28Oct2014.pdf](https://www.casahome.org/uploads/source/PDF/11647_CASA_mcp_Toolkit_28Oct2014.pdf)
- Corniou, M. (2023, juillet 12). *Le Québec, consommateur insatiable d'électricité*. Québec Science.  
<https://www.quebecscience.qc.ca/sciences/quebec-consommateur-insatiable-electricite/>
- Dunsky Expertise en énergie. (2020). *Bénéfices non énergétiques—Orientation sur la prise en compte dans la pratique réglementaire* [Rédigé pour la Régie de l'énergie du Québec].  
[https://bibliotheque.assnat.qc.ca/depotnumerique\\_v2/AffichageFichier.aspx?idf=269271](https://bibliotheque.assnat.qc.ca/depotnumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=269271)
- Énergie NB Power. (2020). *Plan intégré des ressources*.  
<https://www.nbpower.com/fr/about-us/our-energy/integrated-resource-plan>
- Gouvernement du Québec. (2023). *Plan pour une économie verte 2030. Plan de mise en œuvre 2023-2028*.  
<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-mise-oeuvre-2023-2028.pdf>
- Guyon, A.-C., & Savard, C. (2022, novembre 2). *Il faut sortir le gaz naturel des bâtiments*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/769096/libre-opinion-il-faut-sortir-le-gaz-naturel-des-batiments>
- Hydro-Québec. (2022). *Plan d'approvisionnement 2023-2032*.  
<https://www.hydroquebec.com/data/achats-electricite-quebec/pdf/plan-dapprovisionnement-2023-2032.pdf>
- Hydro-Québec. (2022). *Plan stratégique 2022-2026*.  
<https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/plan-strategique.pdf?v=2022-03-25>



ISQ. (2020). *Cadre conceptuel et indicateurs pour la mesure de l'économie verte. Rapport remis au comité directeur de la mesure de l'économie verte, [En ligne], Québec, L'Institut, . 70 p.*

PNUE. (2011). « *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté — Synthèse à l'intention des décideurs* ». [www.unep.org/greeneconomy](http://www.unep.org/greeneconomy)

Régie de l'énergie du Canada. (2023). *Profils énergétiques des provinces et territoires — Canada*. <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/profils-energetiques-provinces-territoires/profils-energetiques-provinces-territoires-canada.html>

Whitmore, J.-, & P. — O. Pineau. (2023). *État de l'énergie au Québec 2023. Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour le gouvernement du Québec*. [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2023/05/EEQ2023\\_WEB.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2023/05/EEQ2023_WEB.pdf)

Whitmore, J.-, P. — O. Pineau, J. Harvey., & Langlois-Bertrand, S. (2019). *Productivité énergétique – Amorcer la décarbonisation en stimulant l'économie, Livre blanc, rapport préparé pour Transition énergétique Québec. Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal*. <https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2019/12/PE2019.pdf>

EAU

MATIÈRES  
RÉSIDUELLES

SOLS ET EAUX  
SOUTERRAINES

BIODIVERSITÉ

AIR,  
CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES  
ET ÉNERGIE



## Réseau Environnement

295, Place d'Youville  
Montréal (Québec) H2Y 2B5  
514 270-7110  
[www.reseau-environnement.com](http://www.reseau-environnement.com)  
[info@reseau-environnement.com](mailto:info@reseau-environnement.com)

